

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

PRESENTS: COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, MATHEVET Delphine,

EXCUSÉS : David GELAS, Robert MARCOZ, Jérôme RAMEL, Sylvie CHARPENAY.

Christine MOUCHE a été désignée secrétaire de séance.

I – PROJET EOLIEN

Madame le Maire indique avoir été contactée par la société Opale Energie qui propose la mise en place d'éoliennes dans le cadre d'un projet participatif.

A titre d'information, Madame le Maire, Patrick André-Poyaud et Hubert Paysan-Mayet ont rencontré cet organisme qui leur a fait une présentation détaillée du projet, qui se situerait en limite avec la commune de St Paul d'Izeaux.

Madame le Maire propose de rencontrer à nouveau cet organisme avec l'ensemble des élus. Cette proposition sera rediscutée à la prochaine réunion où tous les conseillers seront présents.

II – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Hubert PAYSAN-MAYET a contacté l'entreprise SVP de St Pierre de Bressieux pour finaliser les marquages au sol devant le Foyer Rural et la pose d'un panneau sur le parking. Cette intervention se fera courant juin.

Il a aussi recontacté l'entreprise GELAS qui effectuera les travaux sur la rampe du foyer et à l'école, mi-juillet pendant les vacances scolaires. Une fois ces travaux effectués, le programme : « mise en accessibilité des bâtiments communaux » sera terminé.

III – TRAVAUX DIVERS SUR LES BAIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Hubert PAYSAN-MAYET a contacté l'Entreprise MARGUET Charpente pour la réalisation d'un devis de réparation des chéneaux aux gîtes ruraux et du changement des tuiles cassées.

Le devis s'élève à 1400 € TTC dont 500 euros pour le changement des tuiles. Patrick ANDRE-POYAUD et Hubert PAYSAN-MAYET proposent, par souci d'économies, de changer eux-même les tuiles. Un nouveau devis, uniquement pour la réparation des chéneaux endommagés, sera demandé.

IV – DECLASSEMENT ET CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET RURALES

Madame le Maire, souhaiterait que ce dossier soit bouclé d'ici 2020.

Le chantier avait été commencé il y a plusieurs années mais la rédaction des actes de cession restent à faire.

Afin de faire le point sur ce dossier, Madame le Maire, Patrick ANDRE-POYAUD, Hubert PAYSAN-MAYET vont rencontrer Philippe ROZAIRE de Sintégra (Géomètre expert), qui établira un devis pour une journée de mise à disposition de personnel et pour l'élaboration d'un bornage sommaire pour le chemin à déclasser derrière la mairie.

Les propriétaires riverains de ce chemin seront convoqués pour échanger sur la répartition.

V-DELIBERATION NOUVEAU TARIF CANTINE

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés au sein du RPI La Forteresse/St Paul d'Izeaux/Plan.

Les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer le prix du repas, décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Depuis la rentrée scolaire 2010/2011, le prix du repas est à 3,75 € pour les élèves du cycle 2. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, il a été constaté que les portions servies étaient insuffisantes.

En accord avec le traiteur, il a été décidé de passer d'un faible grammage au grammage supérieur, identique aux repas servis en cycle 3 à l'école de Plan. A partir de la rentrée de septembre 2018, pour faire face à l'augmentation du tarif du repas livré, Madame le Maire, propose de fixer le prix du repas à 4 euros.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau tarif de la restauration scolaire, à compter de la rentrée 2018 et sans notion de durée.

VI- DELIBERATION NOUVEAU TARIF GARDERIE

Madame le Maire indique au Conseil municipal que depuis 2006 le tarif de la garderie (2.50 €/heure), n'a pas été réévalué. En fonction du besoin de certaines familles, la garderie est désormais ouverte jusqu'à 18h30.

A partir de la rentrée de septembre 2018, pour faire face à l'augmentation du coût de fonctionnement de la garderie, Madame le Maire, propose d'augmenter le tarif horaire à partir de la rentrée 2018 et de le fixer à 2.70 €/heure.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau tarif de la garderie de 2,70€/heure, à compter de septembre 2018.

VII-DM1

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif pour équilibrer les opérations d'investissement. Elle propose les modifications suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21	
Article 2151	- 260 euros
Chapitre 20	
Article 2051	260 euros

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications au Budget Primitif telles qu'elles sont proposée ci-dessus.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1- Le Conseil départemental effectuera du 18 au 19 juillet des travaux sur la RD 154 de St Geoirs à l'intersection de la route de Plan et de St Michel de St Geoirs, la route ne sera pas coupée et la circulation se fera par alternat.

2- Le 29 septembre 2018, le chapiteau du terrain de boules sera occupé en matinée par un ravitaillement cyclotourisme.

3- La Taxe Additionnelle 2018, versée par le Département à la commune s'élèvera à 18 000 €, 3000 euros de plus que l'an dernier.

4- Le concours des villages fleuris ne sera pas renouvelé par le Département en 2019. Il sera remplacé par un appel à projets incluant des critères très sélectifs. Madame le Maire propose d'organiser au sein de la commune et ouverts à tous les habitants, un concours des maisons fleuries. A rediscuter.

5- Projet zonage des eaux usées

Madame le Maire présente le projet d'assainissement collectif mis à l'étude par Bièvre Isère communauté dans le cadre du PLUI. Sur la commune les secteurs qui pourraient être desservis en assainissement collectif seraient :

Villefranche/ La Combe pour la 1^{er} tranche et Chaperon pour la 2^{ème} tranche.

Le reste de la commune restera en assainissement individuel

6- ALLO ISERE LOGEMENT

Madame le Maire informe le Conseil des nouvelles dispositions pour les rénovations des logements, les travaux d'isolation et la réhabilitation de l'ancien.

Un nouveau dispositif a été ouvert aux habitants de Bièvre Isère Communauté, et un numéro unique et gratuit et à leur disposition : Allo Logement 04.58.17.65.09 – www.alloiserelement.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.